

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni à la salle polyvalente, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, CHARTON Laurent, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BRUGGER Damien (pouvoir à PEGUILLET Laurence), CHAPELOTTE Séverine (pouvoir à JEANNEAUX Jean-Claude), ECOIFFIER Ludovic (pouvoir à THIÉBAUT Pierre) et GAUDILLIER Stéphane (pouvoir à BAILLY Sylvain).

**SECRETAIRE** : PEGUILLET Laurence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- Valider les résultats définitifs des comptes administratifs 2021 pour les budgets annexes Foire d'automne et Lotissement les Saules ainsi que le budget communal principal.
- Valider l'affectation des résultats 2021 des budgets annexes Foire d'automne et Lotissement les Saules ainsi que le budget communal principal.
- Valider les résultats définitifs des comptes de gestion 2021 pour les budgets annexes Foire d'automne et Lotissement les Saules ainsi que le budget communal principal.
- Valider les taxes communales comme suit :
  - TAXE FONCIERE BATIE : ..... 44.36 %
  - TAXE FONCIERE NON BATIE : ..... 26.90 %
- Adopter le budget primitif 2022 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Total</b>
011	Charges à caractère général	200 750.00 €
012	Charges de personnel et cotisations	165 580.00 €
14	Atténuation de produits	36 494.00 €
65	Autres charges de gestion courante	37 768.00 €
66	Charges financières	9 800.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 650.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00 €
022	<i>Dépenses imprévues fonctionnement</i>	6 858.00 €
023	<i>Virement à la Section d'investissement</i>	35 906.26 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>499 806.26 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Total</b>
70	Produits des services	120 051.00 €
73	Impôts et taxes	226 300.00 €
74	Dotations et participations	105 938.00 €
75	Autres produits gestion courante	34 002.50 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
002	<i>Excédent reporté</i>	12 514.76 €
<b>TOTAL des RECETTES</b>		<b>499 806.26 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
21	Immobilisations corporelles	64 600.00 €
27	Avance sur lotissement	437 997.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	62 500.00 €
041	Autres dettes	4 900.00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	120 101.34 €
020	Dépenses imprévues investissement	1 606.26 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>691 704.60 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
10	Dotations fonds divers	15 800.00 €
13	Subventions	77 000.00 €
16	Emprunt	437 997.00 €
1068	Excédent de fonctionnement	120 101.34 €
042	Subventions non transférables	4 900.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	35 906.26 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>691 704.60 €</b>

- Adopter le budget annexe Foire d'automne 2022 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres/cptes	Intitulés	Total
023	Virement à la section d'investissement	10 407.00 €
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €
011 / 604	Achats d'études, prestations de services	72 000.00 €
011 / 606	Fournitures et autres matières	11 000.00 €
011 / 613	Locations mobilières et immobilières	850.00 €
011 / 6215	Frais de personnel	20 500.00 €
011 / 6237	Publications	5 000.00 €
011 / 6257	Réceptions	2 000.00 €
011 / 6261	Frais d'affranchissement	1 000.00 €
011 / 6262	Frais de télécommunications	900.00 €
011 / 627	Services bancaires et assimilés	500.00 €
011 / 678	Autres charges exceptionnelles	20 000.00 €
6811-042	Dotations aux amort. sur immo.incorpo. et corpo.	437.00 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>147 494.00 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 844.00 €
70 / 706	Prestations de services	114 650.00 €
70 / 707	Ventes de marchandises	17 500.00 €
70 / 7087	Remboursement de frais	10 500.00 €
<b>TOTAL des RECETTES</b>		<b>147 494.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	938.00 €
2181	Installation générale, agencement et aménagement divers	10 000.00 €
2188	Autres immos corporelles	844.00 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>11 782.00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
1068	Excédent de fonctionnement	938.00 €
021 / 021	Virement section d'exploitation	10 407.00 €
28051-040	Amortissement – concessions et droits similaires	133.00 €
28183-040	Amortissements – Matériel de bureau et informatique	125.00 €
<b>TOTAL des RECETTES</b>		<b>11 782.00 €</b>

- Régler le montant de la CVO selon leur barème et les indications de l'ONF pour l'année 2021 soit 47.18 € répartis comme suit :
  - Bois abattus bord de route :  $13\,512\text{ €} \times 0.33\% = 44,59\text{ €}$
  - Bois transformés à destination de l'énergie :  $1\,729\text{ €} \times 0.15\% = 2,59\text{ €}$
- Accepter les frais de scolarité ULIS demandés par la commune de PETIT NOIR d'un montant de 374.87 € au vu du manque de services spécialisés au sein du RPI LAC.
- Modifier la délibération 2017-50 du 20 novembre 2017 dans la partie « Modalités de remboursement des frais kilométriques » en prenant en compte les nouveaux tarifs prévus par l'arrêté du 14 mars 2022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ci-dessous :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms	De 2000 kms à 10000 kms	Après 10000 kms
De 5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
De 6 à 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
De 8 CV et plus	0.44 €	0.55 €	0.32 €

- Octroyer une subvention de 20 € par adhérent au club de Handball pour 6 joueurs soit un montant total de 120 €.
- Rembourser les 140 € de frais à la coopérative scolaire pour le gouter de fin d'année 2021.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21h35.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**